



BAR-LE-DUC, le **18 MAI 2016**

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Un plan national pour la rénovation énergétique de l'habitat a été lancé en 2013 par le Président de la République. En 2015, le programme « habiter mieux » a contribué à la rénovation énergétique de 50 000 logements, en 2016, ce sont 70 000 logements qui seront aidés.

Dans le département de la Meuse, 72% du parc de logements a été construit avant 1974, donc avant toute réglementation thermique. Essentiellement chauffés au gaz, au fioul ou à l'électricité, les occupants de ces logements supportent des dépenses de chauffage qui se sont significativement alourdies au fil du temps (+150 % en dix ans pour le fioul domestique).

En 2015, 262 propriétaires ont bénéficié des aides de l'Anah et du Conseil départemental pour un montant total de 2 882 620 €. **Enjeu environnemental**, le besoin d'amélioration énergétique des logements est aussi pour notre département un véritable **enjeu social**.

Par ailleurs, cette activité de rénovation énergétique des logements a permis à de nombreuses entreprises locales de garder ou d'accroître leur volume d'activité : les rénovations aidées ont généré un montant de travaux de 5 579 780 €. La rénovation énergétique constitue donc aussi un véritable **enjeu économique**.

Dans ce contexte, l'Anah et le Département de la Meuse, en sa qualité de délégataire des aides à la pierre, proposent de déployer un accompagnement financier renforcé pour favoriser l'émergence de projets de qualité permettant aux propriétaires de réaliser des gains énergétiques pérennes.


Les élus locaux étant au plus près des préoccupations de leurs administrés, sont des relais essentiels de l'information. Aussi, nous sommes convaincus que nous pouvons compter sur votre appui pour nous aider à identifier de nouveaux projets dans votre commune à l'aide du document joint.

Nous vous rappelons que toutes les informations utiles pourront être obtenues auprès :

- du point de rénovation info service de l'Anah (n° 03 29 79 93 45 ou ddt-anah@meuse.gouv.fr),
 - de l'Ambassadeur de l'efficacité énergétique (n° 03 29 45 78 30 ou habitat-prospective@meuse.fr) au Conseil départemental,
- qui restent mobilisés et à votre écoute.

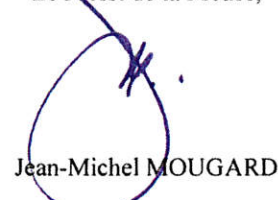
Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental,



Claude LEONARD

nos cordiales vœux
Le Préfet de la Meuse,



Jean-Michel MOUGARD

- copie pour information au Président de l'association des intercommunalités de la Meuse, au Président de l'association des maires de Meuse et à la Présidente de l'association des maires ruraux.



Aides à la rénovation énergétique de l'habitat privé



Fiche contact de propriétaire

Nom / prénom :

Adresse :

Téléphone :

courriel :

Adresse du logement concerné par les travaux, si différente de l'adresse principale :

- Le logement est-il achevé depuis plus de 15 ans ?
- Nombre d'occupants dans le logement :

Quel projet de travaux de rénovation énergétique envisagez-vous pour votre logement ? (plusieurs choix possibles)

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> isolation des combles | <input type="checkbox"/> chauffage |
| <input type="checkbox"/> isolation des murs | <input type="checkbox"/> fenêtres |
| <input type="checkbox"/> autre :(à préciser) | |

- Avez-vous déjà commencé les travaux ? oui non
- Avez-vous déjà entrepris des démarches (*recherche de devis*) ? oui non
Si oui : Quel est le montant estimatif du total des devis :€

Vos questions ou observations :

A retourner à la délégation locale de l'Anah :

par courriel :
ou par courrier :

ddt-anah@meuse.gouv.fr
Direction départementale des territoires – Anah
14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc cedex